

MARCHÉ DE NOËL DES ARTISANS 2024
Du VENDREDI 20 AU MARDI 31 DÉCEMBRE
Quai Jules Sandeau – (devant le petit bassin) – Le Pouliguen

FICHE D'INSCRIPTION

Dénomination de la structure :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

Tel mobile du contact :

Email du contact :

Site internet :

Statut :

Numéro de RCS :

Numéro de SIRET :

N° du contrat d'assurance RC :

Nom de l'assurance :

Nom de l'assuré :

Date de fin de validité :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

• Descriptif des produits proposés (joindre photos) :

• Chalets à disposition :

• Chalet 2,40m x 2,40m

150 € pour la période

• Chalet 3m x 2,40m

150 € pour la période

• Chalet 6m x 2,40m

300 € pour la période

Pour information : les chalets seront attribués dans l'ordre d'arrivée des candidatures.

• Besoin en électricité (attention pas plus de 3000 watts. Obligation éclairage à leds, si difficulté, le faire savoir pour obtention d'une dérogation si aucune autre solution possible)

Oui

Non

Horaires et jours d'ouvertures : du vendredi 20 au mardi 31 décembre :

Du vendredi 20 au lundi 23 décembre : 10h30-13h / 15h30-19h30

Mardi 24 décembre : 10h30-13h / 15h30-17h

Fermé le 25 décembre

Du jeudi 26 au lundi 30 décembre : 10h30-13h / 15h30-19h30

Mardi 31 décembre : 10h30-13h / 15h30-17h

Pour information.

Les critères de sélection des candidatures seront les suivants :

- Les produits proposés devront impérativement avoir un lien avec l'esprit des Fêtes de Noël ou avec les Fêtes de fin d'année.
- Localisation du commerçant, une implantation locale étant préférée.
- Une attention particulière sera portée à la diversité des produits par rapport à l'offre existante dans les commerces de la ville.
Si deux produits similaires sont proposés dans les candidatures, la qualité de la prestation fera la différence.

La mise à disposition d'un chalet est consentie moyennant le paiement à la Ville de la redevance correspondant au type de chalet choisi.

Vous trouverez ci-joint la convention et le règlement précisant les modalités. Les documents sont à retourner complétés et signés avec les pièces justificatives avant le dimanche 3 novembre 2024.

Documents (en cours de validité) à joindre obligatoirement :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire
- Copie de l'Extrait Kbis ou Chambre des Métiers de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Attestation MSA pour la vente de produits alimentaires, si fabricants
- Chèque à l'ordre du « Trésor Public» suivant la dimension du chalet
- Chèque de caution de 300 € à l'ordre du « Trésor Public»
- La liste et les photos des produits proposés à la vente.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Représentant légal de la structure/ société

Certifie que les informations fournies dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Fait à :

Le :

Nom et signature (précédé de la mention " Lu et approuvé, bon pour accord")